



Le service Mobi+ est un service de **transport collectif à la demande** dédié tout particulièrement aux **personnes à mobilité réduite** (PMR). L'objectif est de répondre à leur besoin de déplacement par un **service de porte à porte**, en intégrant la **spécificité de leur handicap**.

Il est assuré par l'entreprise Faz Transport, située 50 rue du Quebec à Cambrai.

Ce service est soumis à certaines conditions d'accès.

### **1. CONDITIONS GÉNÉRALES :**

- La carte de transport est délivrée aux personnes **résidant sur le territoire de la Communauté** (55 communes\*) et pouvant justifier qu'elles relèvent des catégories suivantes :
  - **personnes titulaires de la carte d'invalidité (taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %) / carte C.M.I Invalidité, ou**
  - **personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) GIR 1, 2 ou 3.**
- Tarif de **1 € le trajet (2 € aller-retour)**.
- Le service de transport MOBI+ est occasionnel et limité à **2 allers-retours par semaine**.

### **2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE :**

- Le service est assuré **du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h à 12h**.
- **La demande de réservation de trajet doit se faire 24 heures minimum avant le transport effectif, sous réserve de places disponibles.**
- Le déplacement demandé s'effectue du domicile du titulaire de la carte Mobi+ au lieu d'arrivée précisé lors de la réservation. Déplacements uniquement sur le territoire de la CAC. Aucun arrêt intermédiaire ne pourra être fait.

### **3. QUELQUES RÈGLES À RESPECTER :**

#### ➤ **Les Accompagnants :**

- Les demandes de déplacement concernent le titulaire de la carte Mobi+ et lui seul.
- Une personne accompagnante (et une seule) peut être acceptée si la personne transportée a nécessité d'être aidée.
- L'accompagnement peut même s'avérer obligatoire lorsque la personne détentrice de la carte est dans l'incapacité de se déplacer seule, ou pour charger/décharger des colis.
- Le conducteur du véhicule Mobi+ est seulement habilité à prendre en charge le titulaire de la carte Mobi+ pour l'acheminer de son domicile au lieu de destination indiqué à la réservation. En aucun cas il ne peut « servir » de tierce personne.

#### ➤ **Courses / Drives :**

- Afin de ne pas encombrer le véhicule, un volume raisonnable est à respecter : un seul cabas et pack d'eau par déplacement.
- Il est interdit aux accompagnants de faire leurs propres courses.

#### ➤ **Respect des horaires :**

- Le conducteur peut avoir un espace de temps variable d'environ  $\frac{1}{4}$  d'heure par rapport à l'horaire fixé (avant ou après).
- Il est donc demandé d'en tenir compte et de se tenir prêt lorsque le véhicule arrive.

#### ➤ **Absence / annulation :**

- Il vous est demandé de bien vouloir prévenir 2 heures à l'avance pour annuler une réservation.
- Tout déplacement inutile du véhicule fera l'objet d'un aller/retour décompté pour le détenteur de la carte.
- En cas d'absence ou non-annulation répétée :
  - un courrier de rappel du règlement intérieur du service est envoyé à l'utilisateur
  - au bout de 3 rappels à l'ordre, le titre de transport de transport sera automatiquement et définitivement retiré

## ➤ **Règlement / présentation du titre de transport :**

- Le paiement du titre de transport doit être effectué au départ de la course, A défaut de paiement immédiat, le transport ne sera pas effectué
- Si l'utilisateur a acheté préalablement son(ses) titre(s) de transport, il se doit de présenter son ticket au conducteur avant la course

➤ **Respect à l'égard des conducteurs :** Tout manque de respect constaté à l'égard des conducteurs et hôtesses de l'entreprise délégataire, du règlement du service Mobi+, fera l'objet d'une radiation du bénéfice du transport dédié aux personnes à mobilité réduite.

## ➤ **Nature des déplacements :**

Sont exclus du dispositif les déplacements : - **à destination des clubs et associations**  
- **professionnels**

## ➤ **NE PEUVENT PRÉTENDRE AU BÉNÉFICE DE CE SERVICE :**



- les résidents en maisons de retraite,
- les personnes en structures d'accueil de jour,
- les ressortissants d'établissements pour handicapés,
- les scolaires.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### ✓ **Comment faire la demande de la carte de transport ?**

Si vous remplissez les conditions d'accès il suffit de :

- ➊ Se rendre : - à votre Mairie de résidence ou,  
- au CCAS (pour les habitants de Cambrai : CCAS rue A. Durieux - 03 27 82 28 40)  
muni de l'original + photocopies des pièces justificatives (carte d'invalidité =>80% / carte C.M.I Inv APA GIR 1, 2, 3) + 2 photos d'identité.
- ➋ Y retirer un formulaire à compléter (ou le télécharger sur <http://www.agglo-cambrai.fr> - rubrique tra
- ➌ Rendre l'ensemble de vos pièces à votre mairie ou au CCAS qui se chargera d'établir un dossier de demande de carte puis le retournera à la C.A.C. pour examen.
- ➍ La CAC vous enverra alors par courrier directement à votre domicile votre carte de transport, accompagnée du règlement intérieur du service et d'un bordereau attestant de votre engagement à respecter celui-ci.
- ➎ Ce bordereau sera obligatoirement à compléter et à renvoyer signé à la CAC, pour accord - sous peine de retrait de la carte.



#### ✓ **Qui contacter pour réserver une course ?**

Société de Transport Faz : 03.27.81.96.45 / 06.70.82.96.00 – 50 rue du Quebec 59400 Cambrai

\* Abancourt• Anneux• Aubencheul-au-Bac• Awoingt• Banteux• Bantouzelle• Bantigny• Blécourt• Boursies• Cagnoncles• Cambrai• Cantaing-sur-Escaut• Cauroir• Crèvecœur-sur-Escaut• Cuvillers• Doignies• Escaudoevres• Esnes• Estrun• Eswars• Flesquières• Fontaine-Notre-Dame• Fressies• Gonnelieux• Gouzeaucourt• Haynecourt• Hem-Lenglet• Honnecourt-sur-Escaut• Iwuy• Lesdain• Les-Rues-des-Vignes• Marcoing• Masières• Moeuvres• Naves• Neuville-Saint-Rémy• Niergnies• Noyelles-sur-Escaut• Paillencourt• Proville• Raillencourt-Sainte-Olle• Ramillies• Ribécourt-la-Tour• Rieux-en-Cambrésis• Rumilly-en-Cis• Saily-lez-Cambrai• Sancourt• Séranvillers Forenville• Thun L'Evêque• Thun St Martin• Tilloy-lez-Cambrai• Villers-en-Cauchies• Villers-Guislain• Villers-Plouich• Wambaix

Plus d'informations

◆ **C.A.C. – Service transports :** ☎03 27 72 40 00 ✉ [contact@agglo-cambrai.fr](mailto:contact@agglo-cambrai.fr)

📍 <http://www.agglo-cambrai.fr/fr> 📍 14 rue neuve, 59407 Cambrai cedex

◆ **CCAS de Cambrai :** ☎03 27 82 28 40 📍 3 rue Achille Durieux, 59400 Cambrai

◆ **CCAS d'Escaudoevres :** ☎03 27 72 70 83 📍 221 rue Jean-Jaures, 59161 Escaudoevres